

063-200070761-20220929-2029_29_09_18B-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Syndicat mixte du Parc naturel
régional Livradois-Forez
Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du
bassin versant de la Dore »

Séance du 3 mars 2022

Date d'envoi de la convocation : **23 février 2022**

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : **7 MAR. 2022**

Présidence : M. Eric DUBOURGNOUX

Présents ou représentés : 8 sur 12

Conformément à l'article 10 V de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est fixé au tiers des membres présents.

Etaient présents (23 voix) :

Délégués des EPCI : MM. Thomas BARNERIAS (CCTDM), Jean-Claude BONNEBOUCHE (CAPV), Jean-Luc BORIE (CAPV), Jean-Louis DERBIAS (CCEDA), David DEROSSIS (CCTDM), Maurice DESCHAMPS (CCBC), Eric DUBOURGNOUX (CCALF), Daniel SALLES (CCBC).

Absents ou excusés :

Délégués des EPCI : MM. Michel CHAUX (CCPU), Jean-Hervé PEURIERE (CCPU), Jean SAVINEL (CCALF), Thierry TISSERAND (CCEDA).

Assistaient à la réunion :

Pour le syndicat mixte du Parc : M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, et M. Sylvain SAXER, Chargé de mission CT Dore.

Répartition des 32 voix au sein du Comité syndical :

Délégués CC Ambert Livradois-Forez (CCALF) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Thiers Dore et Montagne (CCTDM) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Billom Communauté (CCBC) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CC Entre Dore et Allier (CCEDA) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CA du Puy-en-Velay (CAPV) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).
Délégués CC Pays d'Urfé (CCPU) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 23 voix

Budget annexe 2022 « Grand cycle eau Dore »

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que le budget annexe « Grand cycle eau Dore » est rattaché au compte assignataire du syndicat mixte du Parc, à savoir le compte public de Thiers. Ce budget est géré en TTC et utilise l'instruction budgétaire et comptable M14.

L'année 2022 est la troisième année de mise en œuvre des actions du Contrat territorial Dore approuvé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 30 octobre 2019.

Le montant du budget annexe 2022 s'élève à 843 634,08 € **section de fonctionnement** (contre 1 107 751,03 € en 2021) et à 535 195,04 € en **section d'investissement** (contre 572 512,34 € en 2020). Ces montants correspondent au budget primitif annexe 2022 stricto sensu, comprenant uniquement les actions nouvelles, donc sans tenir compte des crédits de l'exercice précédent à réinscrire.

Le montant des actions 2020 et 2021 à réinscrire s'élève à 413 150,36 €.

Le montant total du projet de budget annexe primitif 2022 avec les actions à réinscrire s'élève donc à 1 791 979,48 € (contre 1 864 180,05 € en 2021).

Conformément à la délibération du 13 janvier 2022 de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2022, il est proposé l'adoption du budget annexe 2022 à partir des éléments d'informations suivants.

I. Structure du budget annexe « Grand cycle eau Dore » pour 2022

La structure du budget annexe se décline en plusieurs sections, en fonctionnement et en investissement :

- Section I : structure
- Section II : exploitation sur cours d'eau en régie
- Section III : exploitation sur cours d'eau externalisée

1. Section I : structure

Les recettes et dépenses de la section I correspondent aux actions mutualisées par les EPCI à l'échelle du bassin versant de la Dore.

1.1 Les recettes

a- En fonctionnement :

- o ***Les participations financières des EPCI :***

Les statuts du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez prévoient dans leur article 19.2.2 une contribution financière statutaire des membres ayant transféré leurs compétences « GEMAPI » et/ou « hors GEMAPI ».

Pour la communauté d'agglomération Loire-Forez, cette contribution financière est formalisée par voie de convention.

Le montant des participations financières des EPCI est calculé en tenant compte du poids de 3 critères :

- part du nombre d'habitant de l'EPCI au sein du bassin versant de la Dore (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2022) : pour 80% du montant de la contribution financière ;
- part de la surface de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière ;
- part du linéaire de cours d'eau de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière.

1.2 Les dépenses

AR Préfecture

063-20007061-a- En fonctionnement :09_18B-DE

Reçu le 10/10/2022

Publié le 10/10/2022

Il convient de distinguer :

- les dépenses de fonctionnement de la structure « Grand cycle de l'eau »,
- les dépenses pour le programme d'actions à l'échelle du bassin versant de la Dore.

Les dépenses de fonctionnement de la structure « stricto sensu » sont constituées essentiellement par la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les charges courantes habituelles (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...): ces dépenses d'un montant de 230 011,71 € constituent 34 % des dépenses de structure (contre 230 261,64 € en 2021).

Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent 3 emplois permanents dédiés à l'animation du Contrat territorial Dore, un emploi de secrétariat du contrat et un emploi à hauteur de 0,20 ETP pour la coordination du programme. Ces dépenses représentent un montant de 182 000 €.

Les autres dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2022 sont les suivantes :

- o le portage administratif du contrat, pour un montant de 33 300 € comprenant principalement les autres dépenses liées au personnel (formation, déplacements, œuvres sociales notamment) ainsi que le remboursement au budget principal du syndicat mixte du Parc des charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, carburant, assurances, téléphonie notamment).
Ce remboursement s'inscrit dans le cadre d'une convention de mise à disposition de moyens signée entre le Président de la formation « Grand cycle de l'eau » et le Président du syndicat mixte du Parc.
- o les frais de fonctionnement du pôle « Grand cycle de l'eau », pour un montant de 14 711,71 € comprenant des dépenses d'impression, d'acquisition de matériel et d'équipement et des cotisations diverses.
- o Il n'y a pas de virement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement pour le programme d'actions, comprennent :

- o les actions nouvelles : elles correspondent à des actions de sensibilisation et de communication mutualisées avec le Contrat Vert et Bleu « Parc Livradois-Forez - bassin versant de la Dore » signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la réalisation de diagnostics pour limiter l'impact des résineux sur les cours d'eau, des conseils de terrain pour la gestion des zones humides, soit un montant total de 55 500 € (contre 300 500 € en 2021).
Cette forte baisse s'explique en grande partie par une diminution des études prévues en 2022.
- o les actions à réinscrire : elles correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2021. Les crédits sont annulés en fin d'exercice 2021 et réinscrits au budget annexe primitif 2022. Le montant des actions à réinscrire s'élève à 345 406,36 € (contre 109 316,68 € en 2021).

Au total, les dépenses de fonctionnement de la section I pour l'année 2022 s'élèvent à 630 918,07 €, contre 640 078,32 € en 2021.

b- En investissement :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour l'année 2022 s'élèvent à 7 537,65 € (contre 9 481,77 € en 2021). Le niveau d'investissement reste modeste, dans la mesure où la section I du budget concerne avant tout des dépenses de fonctionnement et d'animation du Contrat.

Ces dépenses se limitent à l'acquisition de logiciels ou de petit matériel (mobilier et matériel de terrain notamment).

La répartition des participations financières des EPCI est ainsi répartie comme suit :

EPCI	Clé de répartition 2022*	Pour rappel Contribution financière 2021*	Contribution financière 2022
Thiers Dore et montagne	49,97 %	91 985,98 €	74 905,65 €
Ambert Livradois-Forez	37,49 %	68 874,57 €	56 197,97 €
Billom communauté	2,93 %	5 350,37 €	4 392,11 €
Entre Dore et Allier	7,36 %	13 477,06 €	11 032,73 €
CA Loire-Forez	1,25 %	2 316,66 €	1 873,77 €
Pays d'Urfé	0,12 %	220,63 €	179,88 €
CA Puy en Velay	0,88 %	1 636,37 €	1 319,13 €
Total	100 %	183 861,64 €	149 901,23 €

*Remarque : les montants sont calculés sur la base des données INSEE de population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

o **Les autres recettes :**

A ces participations financières des EPCI s'ajoutent d'autres recettes couvertes par des subventions publiques spécifiques, à savoir :

- des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pour le financement de l'animation du Contrat territorial Dore et la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication - pour un montant de 108 500 € ;
- des subventions du Département du Puy-de-Dôme, pour le financement de l'animation du Contrat territorial Dore, d'actions de sensibilisation et de communication - pour un montant prévisionnel de 15 000 € ;
- des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement d'actions de sensibilisation dans le cadre du Contrat Vert et Bleu (CVB) du « Parc Livradois-Forez - bassin versant de la Dore » - pour un montant prévisionnel de 10 500 €.

Les subventions sont inscrites au budget à hauteur de 100% des montants demandés auprès des financeurs, même si la totalité de ces subventions ne sera pas versé au syndicat mixte sur l'exercice budgétaire 2022.

Au total, les recettes de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèvent à 285 511,71 € (contre 530 761,64 € en 2021).

b- En investissement :

Les recettes d'investissement de 2022 proviennent de l'amortissement des dépenses réalisées depuis 2019 et du FCTVA pour un montant prévisionnel de 7 537,65 €.

Au total, les recettes d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à 7 537,65 € (contre 9 481,77 € en 2021).

2. Section II et III ; Exploitation sur cours d'eau

Les recettes et dépenses de la section II et III du budget correspondent aux actions localisées mises en œuvre dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat territorial Dore.

La section II concerne exclusivement les actions mises en œuvre par « l'équipe rivière » (soit 2 techniciens et 4 agents pour les travaux en régie).

La section III concerne les prestations externalisées (études et travaux).

Ces deux sections sont exclusivement rattachées à la section d'investissement. En fin d'année, une opération comptable permettra de rattacher les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'équipe rivière à la section d'investissement.

2.1 Les recettes**a- En fonctionnement :**

- o **Les participations financières des EPCI**

Pour l'année 2022, les recettes des actions réalisées (en régie ou par des prestations externalisées) concerneront les EPCI suivants :

- Thiers Dore et Montagne pour un montant de 43 714,02 € ;
- Ambert Livradois-Forez pour un montant de 114 937,55 € ;
- Billom Communauté pour un montant de 3 480,72 € ;
- Entre Dore et Allier pour un montant de 7 225,26 € ;
- CA Loire-Forez pour un montant de 11 500,72 € ;
- Pays d'Urfé pour un montant de 1 869,37 €.

Ces recettes sont calculées sur la base du reste à charge des subventions prévisionnelles attendues (voir ci-dessus) et de la prise en charge du financement de la TVA. Elles intègrent également le besoin en financement de la dotation aux amortissements pour les travaux réalisés.

La participation des EPCI intégrée en section de fonctionnement permettra de couvrir les dépenses de la section d'investissement.

- o **Les autres recettes :**

A ces participations financières des EPCI s'ajoutent d'autres recettes couvertes par des subventions publiques spécifiques, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), du FEDER Massif Central, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (au titre du Contrat Vert et Bleu) et du Département du Puy-de-Dôme pour :

- le financement des salaires et charges de l'équipe travaux en régie ;
- la réalisation de prestations externalisées pour des études et des travaux spécifiques
- l'acquisition de matériel pour la restauration des cours d'eau.

Le montant des subventions attendues pour l'année 2022 s'élève à 204 846 € pour la section de fonctionnement (contre 221 111 € en 2021), inscrits en totalité sur la section II.

Les subventions sont inscrites au budget à hauteur de 100% des montants demandés auprès des financeurs, même si la totalité de ces subventions ne sera pas versé au syndicat mixte sur l'exercice budgétaire 2022.

Les recettes non perçues pourront être recouvrées par l'ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais pour permettre de subvenir aux dépenses réalisées.

A ces recettes s'ajoutent deux opérations d'ordre, pour un montant total de 200 585,12 € :

- la première, en section II, permet de rattacher les recettes de fonctionnement à la section d'investissement, pour un montant de 164 800 € ;
- la seconde, en section III, permet d'apporter l'autofinancement nécessaire pour couvrir les dépenses d'investissement, pour un montant 35 785,12 €.

AR Prefecture

063-200070761-20220929-2029-29-09-185-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

Enfin, les recettes issues de la quote-part des subventions d'investissement perçues sont également intégrées pour un montant de 5 748,73 € en section III.

Au total, les recettes de fonctionnement pour la section II et III pour l'année 2022 s'élèvent à 558 122,37 € (contre 576 989,39 € en 2021), dont 500 514,11 € pour la section II et 57 608,26 € pour la section III.

b- En investissement :

Les recettes d'investissement de 2022 pour la section II et III proviennent

- d'un virement de la section de fonctionnement pour un montant prévisionnel de 35 785,12 €, uniquement en section III ;
- du FCTVA pour un montant de 56 271,68 €, dont 8 524,55 € en section II et 47 747,13 € en section III ;
- de l'amortissement des dépenses réalisées en 2020 et 2021 pour un montant de 77 737,25 €, dont 57 514,11 € en section II et 20 223,14 € en section III ;
- ainsi que de subventions publiques spécifiques aux opérations d'investissement inscrites en section III, pour un montant de 193 063,35 € dont :
 - o 87 200,83 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
 - o 71 620 € du FEDER ;
 - o 9 925 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Vert et Bleu ;
 - o 24 317,51 € du Département du Puy-de-Dôme.
- une opération d'ordre pour rattacher les recettes de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 164 800 € en section II ;
- un virement à la section d'investissement pour un montant de 35 785,12 € en section III.

Au total, les recettes d'investissement pour la section II et III pour l'année 2022 s'élèvent à 585 265,65 € (contre 563 030,57 € en 2021), dont 230 838,66 € pour la section II et 354 426,99 € pour la section III.

2.2 Les dépenses

a- En fonctionnement :

Il convient de distinguer :

- les dépenses de fonctionnement de « l'équipe rivière » identifiées dans la section II,
- les dépenses externalisées pour le programme d'actions, identifiées dans la section III.

Les dépenses de fonctionnement de « l'équipe rivière » (section II) sont constituées essentiellement par la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les charges courantes habituelles (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...) ; ces dépenses d'un montant de 335 714,11 € constituent 100 % des dépenses de fonctionnement de la section II (contre 318 715,54 € en 2021)

Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent 4 emplois permanents dédiés à la réalisation des travaux en régie et 2 emplois de techniciens rivières en charge de la coordination de l'ensemble des travaux. Ces dépenses représentent un montant de 220 000 €.

Concernant les charges courantes, les dépenses représentent un montant de 40 900 €. Il s'agit d'autres dépenses liées au personnel (formation, déplacements, œuvres sociales notamment), à l'acquisition de matériel spécifique, ainsi qu'au remboursement au budget principal du syndicat mixte du Parc des charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, carburant, assurances, téléphonie notamment). Ce remboursement s'inscrit également dans la convention de mise à disposition de moyens signée entre le Président de la formation « Grand cycle de l'eau » et le Président du syndicat mixte du Parc.

Les frais divers de fonctionnement s'élèvent à 74 814, 11 € et correspondent pour l'essentiel aux dotations aux amortissements pour un montant 57 514,11 €.

L'opération d'ordre de transfert des dépenses de fonctionnement (section II) de l'équipe travaux en régie correspondent à un montant de 164 800 €.

AR Prefecture

063-200070761-20220929-2029_29_09_18B-DE
 Reçu le 10/10/2022
 Publié le 10/10/2022

Les dépenses de fonctionnement pour le programme d'actions (section III uniquement), comprennent :

Les actions nouvelles :

- o elles correspondent à des prestations externalisées pour la réalisation d'un inventaire pour la restauration des zones humides, de travaux d'entretien des cours d'eau, ainsi qu'à l'amortissement des dépenses d'investissement faites en 2020 et 2021. Le montant s'élève à 21 823,14 €.
 - o un virement à la section d'investissement est également prévu pour un montant de 35 785,12 € ;
- Les actions à réinscrire : elles correspondent aux actions prévues sur plusieurs années ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisées en 2020 et 2021. Les crédits sont annulés en fin d'exercice 2021 et réinscrits au budget annexe primitif 2022. Le montant des actions à réinscrire s'élève à 67 744 €.

Au total, les dépenses de fonctionnement pour la section II et III pour l'année 2022 s'élèvent à 625 866,37 € (contre 651 589,39 € en 2021), dont 500 514,11 € pour la section II et 125 352,26 € (dont 67 744 € d'actions à réinscrire) pour la section III.

b- En investissement :

Les dépenses d'investissement « stricto-sensu » (section II) correspondent à de l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement général de l'équipe tel que l'achat de de mobilier, de petit matériel de terrain, de plants ou encore d'un véhicule adapté, pour montant de 66 038,66 €

L'ensemble des dépenses réalisées pour les travaux en régie (salaires et charges, petit matériel notamment) sera rattaché en fin d'exercice à la section d'investissement. Le montant prévisionnel du transfert de la dépense est de 164 800 €.

Des études et des travaux externalisés (section III) seront également confiés à des prestataires pour la réalisation de certaines actions spécifiques, pour du génie végétal ou pour la réalisation des travaux, pour un montant de 291 070 €.

La reprise des subventions perçues est également intégrée pour un montant de 5 748,73 €.

Au total, les dépenses d'investissement pour la section II et III pour l'année 2022 s'élèvent à 527 457,39 €, dont 230 838,66 € pour la section II et 296 818,73 € pour la section III.

Le budget ne tient pas compte des résultats du compte administratif 2021, qui seront affectés dans le cadre d'un budget supplémentaire.

a- Les actions nouvelles - les principales actions mises en œuvre par l'équipe travaux en 2022 sont les suivantes :

Territoire du Contrat territorial Dore : Section I

- Diagnostic complémentaire des affluents pour état morphologique
- Conseils de terrain auprès des gestionnaires de zones humides
- Limitation des espèces invasives végétales
- Programme de sensibilisation à la trame verte et bleue
- Communication et valorisation du CT Dore
- Bilan à mi-parcours

Le montant total des dépenses réinscrites s'élève à 55 500 €.

Ambert Livradois-Forez :

- Restauration liées au piétinement des berges
- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles.
- Recul de résineux.
- Travaux d'opportunité de recul de résineux.
- Travaux de restauration.
- Restauration des zones humides (site Fournols et Miodet).
- Suivi floristique, faunistique et hydrologique.
- Travaux d'entretien de la ripisylve pour prévention des inondations

Le montant total du reste à charge pour Ambert Livradois-Forez s'élève à :

- Section II : 73 693,51 €
dont 20 437,51 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement
- Section III : 43 633,79 €
dont 2 389,75 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement

Thiers Dore Montagne :

- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles.
- Travaux d'opportunité de recul de résineux.
- Travaux de restauration
- Travaux d'entretien de la ripisylve pour prévention des inondations.

Le montant total du reste à charge pour Thiers Dore Montagne s'élève à :

- Section II : 34 270,50 €
dont 21 796,50 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement
- Section III : 26 666,91 €
dont 17 223,39 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement

Billom Communauté :

- Restauration liées au piétinement des berges
- Recul de résineux.

Le montant total du reste à charge pour Billom communauté s'élève à :

- Section II : 3 101,07 €
dont 1 341,07 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement
- Section III : 989,64 €
dont 610 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement

Entre dore et Allier :

- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles.
- Recul de résineux.

Le montant total du reste à charge pour Entre Dore et Allier s'élève à :

- Section II : 6 432,94 €
dont 568,94 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement
- Section III : 792,32 €
dont 0 € de participation à l'amortissement des dépenses d'investissement

AR Prefecture

Communauté d'agglomération Loire-Forez063-200070701-20220929-2023-23-07-101-121
Reçu le 10/10/2022

Publié le 10/10/2022

Section II : 11 500,72 €
Section III : 0 €

Le montant concerne uniquement la participation à l'amortissement des dépenses d'investissement :

Pays d'Urfé :

Le montant concerne uniquement la participation à l'amortissement des dépenses d'investissement :

- Section II : 1 869,37 €
- Section III : 0 €

b- Les actions à réinscrire :

Il s'agit des actions prévues qui n'ont pas pu être mises en œuvre ou finalisés en 2021. Les crédits sont annulés en fin d'exercice 2021 et réinscrits au budget annexe primitif 2022.

Il s'agit uniquement des dépenses de fonctionnement ; les actions prévues en investissement font l'objet de restes à réalisés qui seront constatés lors du vote du CA 2021 et affectées au budget supplémentaire 2022.

Les actions sont les suivantes :

Territoire du Contrat territorial Dore : Section I

- Etude de définition une stratégie de gestion des milieux alluviaux de la Dore
- Etude diagnostic du fonctionnement de l'équilibre dynamique de la Dore
- Animation foncière sur les zones humides prioritaires
- Conseils de terrain auprès des gestionnaires de zones humides
- Limitation des espèces invasives végétales
- Étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire Dore Aval
- Etude adéquation pour limiter les déficits en eau
- Programme de sensibilisation à la trame verte et bleue
- Communication et valorisation du CT Dore
- Mise en place du suivi des actions et état des lieux initial

Le montant total des dépenses réinscrites s'élève à : 345 406,36 €.

Actions localisées : Section III

- Travaux d'entretien de la ripisylve pour prévention des inondations (CCALF, TDM)
- Création outils d'autodiagnostic de vulnérabilité / inondation des bâtiments ou infrastructures existantes (CCALF, CCTDM)
- Etude des sédiments / sols de berges de la Durolle et de la Dore (CCTDM)
- Etude volumétrique - impact cumulé plans d'eau sur Malgoutte, Lilion, Moulin de Layat (CCTDM, CCBC, CCEDA).

Le montant total des dépenses réinscrites s'élève à : 64 744 €.

III- Synthèse du budget annexe prévisionnel « Grand cycle Eau Dore » pour l'année 2022

DEPENSES	Montant BP 2021	Montant BP 2022	RECETTES	Montant BP 2021	Montant BP 2022
I - Structure			I - Structure		
Section de Fonctionnement	530 761,64 €	285 511,71 €	Participations financières des EPCI	183 861,64 €	149 501,23 €
Animation générale et portage administratif	215 300,00 €	215 300,00 €	Thiers Dore Montagne	91 985,98 €	74 995,65 €
Etudes / Prestations	300 500,00 €	55 500,00 €	Ambert Livradois Forez	68 874,57 €	187,97 €
Frais divers de fonctionnement de la cellule	14 961,64 €	14 711,71 €	Billom Communauté	5 350,37 €	3 392,11 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	Entre Dore et Allier	13 477,06 €	1 032,75 €
			CA Loire-Forez	2 316,66 €	1 883,77 €
Section d'investissement	9 481,77 €	7 537,65 €	Pays d'Urfé	220,63 €	179,86 €
			CA Puy en Velay	1 636,37 €	1 319,13 €
Total dépenses de la structure	540 243,41 €	293 049,36 €	Autres recettes (AELB, FEDER, FCTVA,...)	356 381,77 €	143 148,13 €
II - Equipe rivière			Total recettes de la structure	540 243,41 €	293 049,36 €
Section de Fonctionnement	502 155,54 €	500 514,11 €	II - Equipe rivière		
Dépenses propres l'équipe en régie	284 400,00 €	260 900,00 €	Participations financières des EPCI	100 404,54 €	130 868,11 €
Frais divers de fonctionnement	34 315,54 €	74 814,11 €	Thiers Dore Montagne	39 166,77 €	27 010,50 €
Transfert dépenses travaux en régie en investissement	183 440,00 €	164 800,00 €	Ambert Livradois Forez	44 581,77 €	22 500,54 €
			Billom Communauté	0,00 €	3 101,07 €
Section d'investissement	200 315,54 €	230 838,66 €	Entre Dore et Allier	0,00 €	6 432,94 €
Matériel	16 875,54 €	66 038,66 €	CA Loire-Forez	11 448,00 €	11 500,72 €
Transfert dépenses travaux en régie	183 440,00 €	164 800,00 €	Pays d'Urfé	5 208,00 €	1 869,37 €
			CA Puy en Velay	0,00 €	0,00 €
Total dépenses exploitation sur cours d'eau	702 471,08 €	731 352,77 €	Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63)	218 311,00 €	204 846,00 €
III - Exploitation sur cours d'eau			Autres recettes	383 755,54 €	395 638,66 €
Section de Fonctionnement	74 833,85 €	57 608,26 €	Total recettes exploitation sur cours d'eau	702 471,08 €	731 352,77 €
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	5 100,00 €	1 600,00 €	III - Exploitation sur cours d'eau		
Dotation aux amortissements	1 171,03 €	20 223,14 €	Participations financières des EPCI	72 033,85 €	51 859,53 €
Virement à la section d'investissement	68 562,82 €	35 785,12 €	Thiers Dore Montagne	21 165,42 €	9 443,52 €
Réserve	0,00 €	0,00 €	Ambert Livradois Forez	43 490,63 €	41 244,04 €
			Billom Communauté	0,00 €	379,64 €
Section d'investissement	362 715,03 €	296 818,73 €	Entre Dore et Allier	0,00 €	792,32 €
Etudes et travaux externalisés sur cours d'eau	361 544,00 €	291 070,00 €	CA Loire-Forez	5 834,34 €	0,00 €
Reprise de subvention / réserve	1 171,03 €	5 748,73 €	Pays d'Urfé	1 543,46 €	0,00 €
			CA Puy en Velay	0,00 €	0,00 €
Total dépenses exploitation sur cours d'eau	437 548,88 €	354 426,99 €	Subventions (AELB, FEDER, REGION, CD 63)	236 473,50 €	193 063,35 €
			Autres recettes	129 041,53 €	109 504,12 €
			Total recettes exploitation sur cours d'eau	437 548,88 €	354 426,99 €

063-20007761-2000001009920-00-195-17
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

IV. Synthèse des participations financières des EPCI pour l'année 2022 – Sections I, II et III

Synthèse des participations financières des EPCI Section I, II et III	Montant BP 2021	Montant BP 2022
Thiers Dore Montagne	152 318,17 €	118 619,66 €
Ambert Livradois Forez	156 946,97 €	171 135,52 €
Billom Communauté	5 350,37 €	7 872,82 €
Entre Dore et Allier	13 477,06 €	18 257,99 €
CA Loire-Forez	19 599,00 €	13 374,48 €
Pays d'Urfé	6 972,09 €	2 049,26 €
CA Puy en Velay	1 636,37 €	1 319,13 €
TOTAL EPCI	356 300,03 €	332 628,87 €

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le budget annexe 2022 « Grand cycle eau Dore » tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Président du Syndicat Mixte
LE PRESIDENT DE LA FORMATION
GRAND CYCLE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA DORE,



ERIC DUBOURGNOUX.

AR Prefecture

063-200070761-20220929-2029_29_09_18B-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022